

# Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België  
P.P. - P.B.  
4260 Braives  
BC 33761

N° 37 (Trimestriel) | Décembre 2020

## & affluents

### sommaire

Actualités Meuse Aval **2** - Actualités des comités locaux **4**  
Focus **12** - Carte d'identité **14** - En bref **15**



*Les membres du Conseil  
d'Administration ainsi que l'équipe du CRMA  
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année  
et une excellente année 2021!*

## Actualités Meuse Aval

1

### Evaluation de notre « Meuse Info »

**205 MERCI** aux personnes qui ont pris la peine de répondre à notre sondage lancé au mois de septembre 2020.

Cela représente 18 % de nos abonnés (dont 30 % pour la version papier). Les retours étant très positifs, l'équipe du CRMA a décidé de maintenir une version « papier » de notre trimestriel. Restez informés !

2

### Les bassins d'orage, de véritables petites oasis pour la faune et la flore

L'urbanisation croissante, l'intensification de l'agriculture, l'industrialisation, ... tant de causes entraînant une érosion de la biodiversité au point que certaines régions, telle la Hesbaye, sont qualifiées de « déserts écologiques ».

La raréfaction des ressources alimentaires et la perte d'abris sont les résultats de ces pressions, induisant une baisse générale des populations de certaines espèces particulièrement sensibles et souvent spécialisées.

Aujourd'hui, plusieurs espèces trouvent refuge dans des habitats de substitution tels que les bassins d'orage. Ils représentent de véritables petites oasis qui peuvent accueillir et abriter tout un cortège d'espèces

animales et végétales telles que le Tadorne de Belon, la Poule d'eau, l'Aeschna Mixte, le Râle d'eau, la Bergeronnette des ruisseaux, Le Chevalier guignette, etc.

Sensible à ces enjeux et convaincu de l'intérêt des bassins d'orage, le CRMA s'est réuni avec le DNF de Liège, Natagora et le PCDN de Verlainne autour d'un bassin d'orage situé à Chapon-Seraing afin d'apporter une réflexion sur la gestion et l'entretien de ces bassins en faveur de la faune et de la flore.

Depuis 2017, ce bassin fait l'objet d'une convention entre le SPW-Mobilité et Infrastructures, gestionnaire du bassin d'orage, le PCDN et la commune de Verlainne afin d'en gérer les abords au profit de plus de biodiversité.

Le site fait l'objet d'un fauchage tardif et un observatoire a été installé par des bénévoles. Les observations réalisées ont permis de placer des aménagements et un couvert végétal appropriés aux espèces déjà présentes.

Un hôtel à hirondelles de rivage y a également été installé afin de rendre le site plus attractif, une colonie d'hirondelles de rivage nichant à moins de 15 km. Il s'agit d'un prototype « expérimental », imaginé d'après celui de l'ancienne gravière d'Amay, créé à partir de caveaux et de poussier calcaire dans lequel les hirondelles pourront creuser leur nid.

Il est ressorti de cet échange que chaque bassin d'orage présente des caractéristiques différentes et doit faire l'objet d'un éco-diagnostic pour optimiser sa gestion. De petites choses peuvent être facilement mises en place telles que la pose de nichoirs, un fauchage tardif, laisser des zones en friche,

favoriser les petits entretiens réguliers en tenant compte des dates d'intervention, la plantation de haies vives, la sensibilisation des citoyens, les mesures agroenvironnementales en bordure des bassins d'orage jouxtant les terres de culture, etc.

Attention, le rôle premier du bassin d'orage est la lutte contre les inondations ! Sa surveillance et son entretien régulier sont donc réalisés. L'objectif n'est pas de créer des réserves naturelles.

A l'avenir, le CRMA souhaite étendre cette réflexion sur l'ensemble des communes partenaires.



© Philippe Voss  
Collier de Corail



© Luc Caprasse  
Héron cendré



© Hubert Baltus  
Aesche Mixte



© Charly Farinelle  
Poule d'eau



© Luc Caprasse  
Faucon crécerelle



© Luc Caprasse  
Tadorne de Belon



© Luc Caprasse  
Râle d'eau

## Actualités du Comité Local du Geer

# Actualités des comités locaux

### DE NOUVELLES SENTINELLES POUR VEILLER SUR LE TRÉSOR DE L'EAU SOUTERRAINE

Chacun souhaite que l'eau du robinet soit la plus pure possible. L'eau de pluie qui alimente ce trésor souterrain traverse nos campagnes en y emportant la trace de nos activités. En 2021, autour des galeries souterraines de production d'eau potable en Hesbaye, les vers de terre et les abeilles viennent prêter main forte à la CILE (Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux) pour surveiller la qualité de l'environnement, dans le cadre d'un projet financé par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).



### LA BIOSURVEILLANCE S'INVITE EN HESBAYE

Utiliser des organismes vivants pour caractériser un risque de pollution est une discipline scientifique récente qui porte le nom de biosurveillance. Parmi les polluants voyageant avec l'eau qui réalimente les nappes, une famille inquiétante : les pesticides. Inquiétante par la variété des molécules utilisées, par les inconnues qui entourent les effets à long terme de ces molécules présentes en très faibles quantités et par les dangers potentiels qu'elles représentent.

### UN OUTIL DE DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE POUR AGIR À TEMPS

Les polluants voyagent parfois très lentement depuis la surface. On trouve encore des traces dans l'eau souterraine de plusieurs pesticides interdits à l'utilisation depuis plus de 20 ans.

Forts du regroupement de leurs compétences, plusieurs partenaires s'associent pour construire un outil basé sur la biosurveillance et permettant d'établir un diagnostic à l'échelle d'un territoire.

Les abeilles et les vers de terre seront les témoins, respectivement dans l'air et dans le sol, du niveau de contamination en pesticides et du risque pour l'eau souterraine.



Parallèlement aux outils de la biosurveillance, des analyses plus classiques d'ordre chimique seront menées dans l'air, dans le sol et dans l'eau souterraine de manière à tester la robustesse de chaque outil et de l'indicateur global. La méthodologie d'étude déployée en Hesbaye est identique à celle testée en 2020 et poursuivie en 2021 dans le bassin du Néblon (Ourthe). Nous disposerons donc de points de comparaison pour l'étude de cas en Hesbaye.

Pour recevoir plus d'informations, veuillez contacter Marie Cors via [marie.cors@eco-impact.be](mailto:marie.cors@eco-impact.be)



©Frédérique Hupin

## 2 Actualités du Comité Local du Hoyoux

### PRÉSENCE PRÉCAIRE DE L'ÉCREVISSE À PIEDS ROUGES DANS LE BASSIN DU HOYOUX

L'Écrevisse à pattes/pieds rouges ou Écrevisse noble (*Astacus astacus*) est la seule espèce d'écrevisse indigène de Wallonie. Malheureusement, elle est actuellement au bord de l'extinction.

Depuis l'ère industrielle, la pollution des milieux aquatiques et la détérioration des habitats naturels ont fait chuter leurs populations. Cependant, la principale cause de leur disparition est la propagation d'un champignon (*Aphanomyces astaci*) responsable de la « peste de l'écrevisse » (aphanomycose), amené vers 1860 des États-Unis via le transport maritime. À l'époque, pour essayer de

limiter le déclin des populations, des écrevisses américaines ont été introduites dans nos régions. Toutefois, on s'aperçut trop tard que ces dernières ont un caractère invasif et qu'elles sont porteuses saines de ce champignon. Dès lors, cette introduction a contribué davantage au déclin des populations d'écrevisses indigènes.

À la fin du XXe siècle, l'objectif était donc de recréer des populations d'*Astacus astacus* en Wallonie et d'en assurer le suivi scientifique. La sauvegarde de l'espèce, faisant partie de notre patrimoine naturel, est une mission nécessaire et urgente puisqu'il ne reste actuellement qu'une septantaine de sites peuplés par l'écrevisse à pattes rouges en Wallonie. De plus, cette écrevisse est une « espèce parapluie », ce qui signifie qu'en la protégeant ainsi que son milieu (eaux pures, fraîches et bien oxygénées), d'autres espèces inféodées à ce type de milieu sont également protégées.

L'Association pour la Sauvegarde et la Promotion d'Espèces Indigènes (asbl ASPEI), fondée en 2008, a pour principale mission la sauvegarde de l'écrevisse à pattes rouges. Pratiquement, elle effectue un contrôle qualitatif de chaque population et cherche de nouveaux sites répondant aux exigences de cette écrevisse et pouvant l'accueillir. L'objectif est de redéployer des populations à travers toute la Wallonie, principalement en étangs privés et en carrières, avec la collaboration indispen-



©Jérôme Dejardin

sable des propriétaires. La sensibilisation à la problématique de l'écrevisse ainsi que la recherche de partenaires et d'autres sources de financement font donc également partie intégrante du travail de l'asbl.

L'un des affluents du Hoyoux (ainsi qu'un étang privé qu'il traverse) a la particularité (devenue extrêmement rare) d'abriter une population native d'*Astacus astacus*, c'est-à-dire une population qui a réussi à se maintenir dans le temps, sans aucune intervention humaine, malgré la pression sur les milieux aquatiques et l'arrivée de l'aphanomycose.

Cette population et son milieu de vie (étang et cours d'eau) ont récemment fait l'objet d'une étude plus approfondie dont les résultats montrent leur caractère extrêmement précaire. En effet, elle coexiste avec une

espèce d'écrevisses américaines (*Orconectes limosus*) dont la population tend à prendre le dessus sur celle d'*Astacus astacus*. De plus, même si certaines particularités de ce cours d'eau ont vraisemblablement permis d'éviter l'arrivée de l'aphanomycose, le risque de contamination est malgré tout bien réel.

Un groupe de travail sera donc très prochainement mis en place par le CRMA afin de rassembler l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre une stratégie de préservation de cette population d'*Astacus astacus* de souche wallonne et d'amélioration du potentiel d'accueil du cours d'eau (jusqu'ici exempt d'écrevisses invasives).

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le site internet de l'asbl ASPEI ([www.aspei-astacus.com](http://www.aspei-astacus.com)).



©Simon De Jardin



©Nathalie Boutiau

## DANS LA COMMUNE DU SAULE, LES TRONÇONNEUSES SONT DE SORTIE

Depuis début novembre, la société Eecocur (basée à Fernelmont) a entamé un vaste chantier de gestion de la ripisylve, financé par la Direction des Cours d'Eau Non-Navigables (district de Liège). Il faut dire que les vieux saules qui bordent la Mehaigne avaient bien besoin d'un entretien.

Plantés en bord de rivière, ces arbres contribuent à limiter l'érosion des berges et, dans nos campagnes, les saules étaient fréquemment utilisés pour l'ombrage des pâtures, la production de bois de chauffe, la fabrication de tuteurs et ... en vannerie.

Qu'appelle-t-on "ripisylve" ?

La ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve.



Outre un intérêt patrimonial, la taille des saules « en têtard » permet de conserver ces vieux arbres et leurs micro-habitats associés tout en limitant les risques de chute.

Pas moins de 3 semaines auront été nécessaires pour la taille des 35 saules de la rue de la Sucrierie pour un budget de +/- 25.000 €. A l'heure où nous écrivons ce texte, le chantier est toujours en cours pour couvrir un total de 2,5 km de cours d'eau.



Planter des arbres mais pas n'importe quelle espèce...

L'enracinement des saules, aulnes et frênes de la ripisylve forme une armature pour les berges. À l'inverse, des arbres non adaptés tels que les épicéas ou les peupliers peuvent déstabiliser les berges lorsqu'ils sont en surplomb du cours d'eau.



Actions 20Mv0276,  
20Mv0277 et  
20Mv0327

## TRAITEMENT BIOLOGIQUE DE LA MEHAIGNE ET DES RUISSEAUX DE WARICHET ET SART-GRÉGOIRE

Emboitant le pas des partenaires du Comité Local Geer, les communes de La Bruyère et Wanze ont entamé ce printemps le traitement biologique de la Mehaigne à Saint-Denis, du Warichet à Meux et du Sart-Grégoire à Antheit, ainsi que des égouts s'y déversant.

Ce traitement, réalisé par une société privée en collaboration avec les employés des Services Travaux et Environnement des communes, au moyen de bactéries inoculées sur des supports poreux inertes, vise à favoriser

l'autoépuration des cours d'eau concernés, en l'absence de station d'épuration.

Il doit contribuer à diminuer la hauteur de vase, permettant ainsi d'éviter de recourir au curage, et à limiter les nuisances olfactives. Le budget total qui y est consacré s'élève à plus de 45.000 euros pour 2 traitements des cours d'eau espacés de 6 mois et un traitement hebdomadaire des égouts.

Les premiers résultats sont encourageants.



## 4 Actualités du Comité Local Gueule

### ARBRES À PROJETS SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU À PLOMBIÈRES

Si vous vous rendez prochainement dans une collectivité de la commune de Plombières, vous apercevrez de magnifiques arbres en bois très colorés. L'objectif ? Proposer un espace de réflexion, suggestions, propositions et projets d'actions concrètes sur un sujet lié à la transition. Et cette année, ce sujet est l'eau !

Dans les couloirs de la bibliothèque, dans les homes de personnes âgées, au CPAS, dans les écoles secondaires ou primaires de l'entité de Plombières, des affiches nous questionnent sur notre façon d'utiliser l'eau.





«Une fuite ? Je répare tout de suite», «Adieu lingettes», «50km de cours d'eau à Plombières, 50 fois plus d'opportunités de protéger l'eau» ou encore «Avant de mettre au lave-vaisselle, je lèche mon assiette». Autant de messages qui visent à susciter un débat dans nos lieux de vie et amener les plombimontois, petits et grands, à être acteurs d'un changement global.

Les arbres à projets font partie d'un projet subventionné plus large appelé «Ma commune en transition» ([walloniedemain.be](http://walloniedemain.be)), inauguré à la maison de repos «Pannesheydt» le 13 octobre dernier et comprend deux autres volets tout aussi intéressants :

- Le lancement d'un groupe «Ecoteam collectivités» qui réunit autour d'une table, toutes les collectivités en vue de penser la transition ensemble ([www.eco-team.be](http://www.eco-team.be)).
- Un projet visant à aménager une frayère sur le territoire en vue de développer une truite de souche locale en association avec les Pêcheurs Moresnetois (APM).

Découvrez la vidéo promotionnelle du projet en scannant le QR code suivant.



# 5 Actualités du Comité Local Berwinne

## LE CRMA EN COMMISSION DES AGRICULTEURS DE SOUMAGNE



Le 30 juin dernier, la commission des agriculteurs de la commune de Soumagne a invité le Contrat de Rivière Meuse Aval à venir faire une présentation sur l'obligation de clôturer les parcelles pâturées à 1m de la crête de berge. La question légale a été présentée, mais aussi toute une série de solutions techniques accompagnant ces mesures !

Avant toute chose, il s'agit de penser la parcelle d'une autre manière. D'une vision d'une parcelle traversée par un cours d'eau, on préférera celle de 2 parcelles séparées par un cours d'eau. Cela implique une autre façon de gérer les changements de prairies et nécessitera, dans certains cas, l'aménagement d'un passage du cours d'eau en bonne et due forme soumis à autorisation du gestionnaire du cours d'eau (passerelle, passage à gué, ...).



©Vaucorniau



©Pierre Pirotte

Pour les clôtures, il sera bien souvent suffisant de placer un seul fil électrique sur des piquets mobiles.

Enfin, il existe plusieurs solutions pour abreuver le bétail qui jadis buvait directement au cours d'eau : pompe à museau, abreuvoir gravitaire, éolien, solaire ou tonne à eau. Le contrat de rivière est disponible pour une recherche personnalisée de solutions.



## Rappel

Si l'obligation de clôturer les parcelles en bord de cours d'eau est effective depuis 1967, des dérogations subsistent encore aujourd'hui sur certains tronçons répertoriés à l'adresse [http://carto1.wallonie.be/CIGALE/viewer.htm?APPNAME=ACCES\\_BETAIL](http://carto1.wallonie.be/CIGALE/viewer.htm?APPNAME=ACCES_BETAIL).

Notez que ces dernières dérogations seront levées au 1er janvier 2023.

La qualité de l'eau de la rivière est-elle satisfaisante pour abreuver le bétail ?

1.

OUI

NON

3. Une alimentation électrique est disponible ?

OUI

OUI

NON

4. La dénivellation entre la prise d'eau et le site d'abreuvement est :

supérieure à 5%

inférieure à 5%

5. Le lieu d'abreuvement est situé plus haut que la prise d'eau ?

OUI

NON

6. Quel est le type de cheptel ?

Autre

Laitière en lactation

7. Les distances horizontale et verticale entre la prise d'eau et le site d'abreuvement sont :

Distance verticale inférieure à 7m  
Distance horizontale inférieure à 50m

Distance verticale supérieure à 7m  
Distance horizontale supérieure à 50m

8. Le paysage est :

Ouvert

Fermé

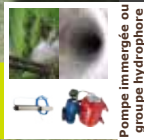
9. Une connection à l'eau de distribution est possible ?

OUI

NON

Situation face aux vents dominants et vitesse du vent supérieure à 2,5 m/s

Situation ensoleillée



Pompe immergée ou groupe hydrophore



Bélier Hydraulique



Abreuvoir gravitaire



Pompe à museau



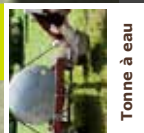
Eolienne



Abreuvoir solaire



Eau de conduite



Tonne à eau

# focus

## sur LE CURAGE DES COURS D'EAU



Avec le retour de précipitations plus abondantes et la hausse du niveau des cours d'eau qui en résulte, la fin de l'année réveille souvent les inquiétudes des riverains quant à l'entretien de ces derniers. Entretien que bon nombre de personnes associent avec le curage. Ce mode de gestion des cours d'eau est aujourd'hui remis en question. Tâchons d'y voir plus clair.

Le curage est l'enlèvement mécanique, depuis la berge, des sédiments accumulés dans le lit d'un cours d'eau. Le dragage consiste à faire de même au départ d'une embarcation et concerne plus généralement les cours d'eau navigables, afin qu'ils le restent.

Avant fin 2018, la gestion des cours d'eau non navigables était encadrée par une loi datant de 1967. L'objectif était de favoriser l'écoulement de l'eau et de garantir son évacuation le plus rapidement possible dans le but de lutter contre les inondations. Dans ce contexte, le curage des cours d'eau était une pratique courante. Aujourd'hui, cette gestion intègre l'enjeu de lutte contre les inondations, mais également les enjeux de protection de la biodiversité, socio-économique et culturel.

Le curage, en éliminant la végétation et la faune se développant dans le lit du cours d'eau, a des conséquences très négatives sur les écosystèmes aquatiques. Il



©A. MRKVICKA

impacte également le fonctionnement du cours d'eau en modifiant l'alternance des méandres, la texture et les variations de profondeur et d'inclinaison des berges et du lit. Ces modifications peuvent aggraver les phénomènes de crues, provoquer des érosions et remettre en suspension des sédiments qui peuvent colmater l'habitat des espèces vivant sur le fond, voire causer des pollutions.

Lorsque le curage est réalisé de telle manière qu'il ne respecte pas la section naturelle du cours d'eau, en enlevant trop de matière, il provoque une réduction du débit favorable à l'envasement. Ce qui impose de curer à nouveau.

C'est en outre une pratique coûteuse, en particulier lorsque les vases doivent être dépolluées et ne peuvent être étalées sur une bande de 6 mètres au-delà des berges, comme y sont autorisés les gestionnaires.

Toutes ces raisons ont amené les gestionnaires de cours d'eau non navigables à reconsidérer la pratique du curage.

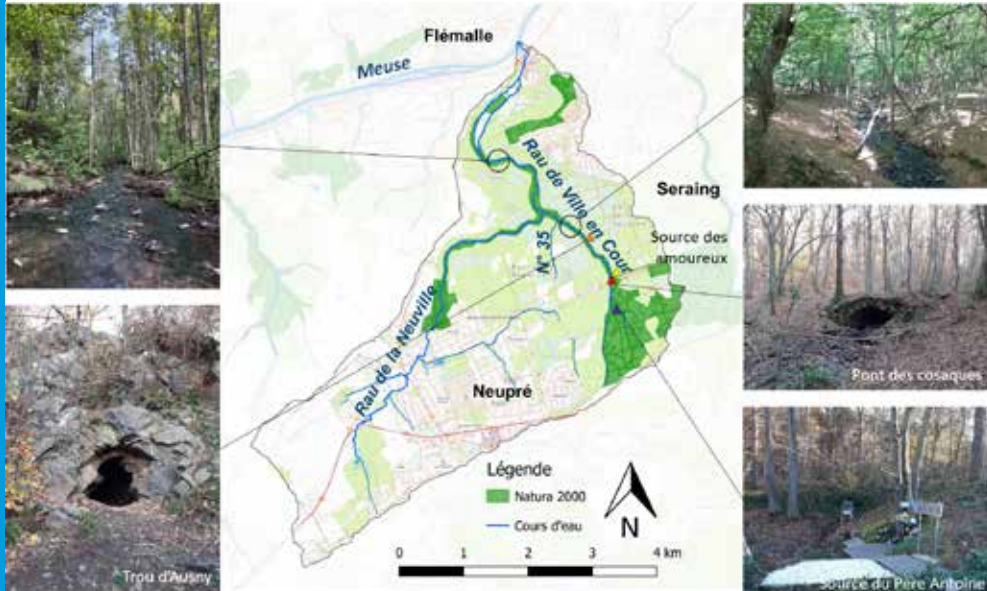
Dans les zones urbanisées où les cours d'eau ont été artificialisés (berges et lit bétonnés) et où l'enjeu de lutte contre les inondations prime, le curage reste une option. Dans les zones naturelles (agricoles, forestières) à faible enjeu « inondation » mais à fort enjeu « biodiversité », la gestion est moins intensive et orientée vers la restauration des écosystèmes aquatiques. Ces derniers jouent par ailleurs un rôle dans la lutte contre les inondations, en ralentissant l'écoulement et en favorisant l'infiltration de l'eau et la recharge des nappes phréatiques.

Dans les rivières où aboutissent encore des eaux usées, la végétation aquatique participe également à l'autoépuration et à l'atténuation des nuisances olfactives.



# Carte d'identité

## Le Ruisseau de Ville en Cour



**Son ou ses nom(s) :** Ruisseau de Ville en Cour, Ruisseau du Fond du Bois de l'Abbaye ou Ruisseau du Chêrâ.

**Sa source et embouchure :** le Ruisseau de Ville en Cour prend sa source le long de la route de Seraing, non loin de la route du Condroz à la limite administrative des communes de Neupré et Seraing. Ensuite, il traverse les bois de la Vêquée, de Rognac et de l'Abbaye. Il devient alors souterrain et passe sous la zone urbanisée pour finalement se jeter dans la Meuse au niveau du quai de Marihaye (Flémalle).

**Affluent de :** la Meuse, le Ville en Cour possède deux affluents, dont le plus important est le Ruisseau de la Neuville. Le second, plus court, ne porte pas de nom et est identifié par le numéro 35.

**Catégorie (gestionnaire) :** non classé jusqu'à la Source du Père Antoine, il passe directement en deuxième catégorie (Province de Liège) jusqu'à la confluence avec la Meuse.

**Données chiffrées :** Longueur : 9,9 km en prenant en compte tous ses bras ; Superficie de son

bassin : 23,45 km<sup>2</sup> ; Nombre d'habitants : 8621.

**Occupation du sol :** territoires agricoles 26,67 %, forêts et milieux semi-naturels 48,72 %, territoire artificialisés 23,91 % et surfaces en eau et zones humides 0,7 %.

**Structure écologique :** aulnaies et frênaies rivulaires, boulaies tourbeuses, hêtraies, chênaies, peupleraies d'origine anthropique, cours d'eau rapide (salmonicole), nombreuses sources ; le Ruisseau de Ville en Cour abrite le Martin pêcheur, le Cincle plongeur, le Cordule-gastre bidenté ainsi que de nombreux tritons.

**Site Natura 2000 :** 2113 - Bois de la Neuville et de la Vecquée.

**Qualité de la masse d'eau (MV14R) :** Etat chimique : Bon - Etat écologique : Médiocre.

**Anecdote :** Une légende raconte que des lutins, tantôt farceurs, tantôt serviables, peuplaient ces bois et vivaient dans une petite grotte nommée le « Trou d'Ausny ». Ils y cachaient un ouvrage d'initiation à la sorcel-

lerie qui leur permettait de vivre et de contenir leur petite taille. Un jour, un jeune homme avide d'apprendre la sorcellerie tenta de subtiliser leur livre. Cependant, il fut pris sur le fait par une centaine de nains l'interpellant sur un ton menaçant.

C'est à ce moment précis que le père du jeune intrépide survint, arracha le livre des mains cupides de son fils et récita les formules magiques. Les gnomes disparurent en fumée...

Depuis ce jour, certains racontent que plus aucun lutin ne vit dans cette forêt... d'autres prétendent que le jeune voleur fut transformé en lutin en guise de châtement afin de veiller éternellement sur le livre sacré. Lors des jours de grands vents,

## En bref

### L'Ambroisie, une plante à tenir à l'œil !

Au printemps dernier, les contrats de rivières ainsi que d'autres organismes ont été conviés à participer à une visioconférence par l'Observatoire Wallon des Ambrosies (OWA), animé par l'équipe Biodiversité et Paysage de Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège.

Ces plantes, et particulièrement l'Ambroisie à feuilles d'armoise, sont originaires d'Amérique du nord. C'est une espèce invasive problématique qui s'est implantée en Europe au 19<sup>ème</sup> siècle. Elle libère massivement, entre juillet et octobre, des pollens qui peuvent provoquer de vives réactions allergiques, même pour les personnes non encore sujettes aux allergies. C'est également une adventice des cultures, qui peut engendrer des pertes agricoles importantes. Bien qu'annuelle et facilement arrachable, sa gestion doit être menée sur le long terme car les graines restent viables plusieurs années dans le sol.

En Wallonie, contrairement à d'autres pays européens, l'Ambroisie à feuille d'armoise semble être peu présente, mais sa propagation en Europe s'intensifie. L'OWA a été créé afin de préparer une stratégie de gestion cohérente. Il a pour mission de diffuser l'information sur cette plante, d'établir une cartographie des populations en Wallonie et de superviser l'éradication des foyers observés.

on entendrait les pleurs de sa solitude et de ses regrets provenant du fond de sa grotte...

On y retrouve également d'autres petits éléments d'intérêts tels que la source des amoureux, la source du Père Antoine ou encore le pont des cosaques ou Bedouille, un petit pont dont les origines remonteraient vers 1860.

**Balades à proximité :** Balade dans les Bois de la Vecquée (6,4 km) et promenade du Trou d'Ausny (9,2 km) au départ de l'arboretum, Avenue du Ban (Seraing) ; en outre, un sentier permet de se promener tout le long du cours d'eau de la source du Père Antoine jusqu'à Flémalle.



Afin de collecter un maximum d'informations, toute personne qui pense avoir repéré une population d'ambroisie peut encoder son observation sur l'application iNaturalist. L'information peut aussi être transmise à l'OWA par mail ([owa@uliege.be](mailto:owa@uliege.be)) ou via Facebook.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la reconnaissance de la plante sur le site : <http://ambroisie.wallonie.be>. Une brochure explicative peut également être mise à votre disposition par le contrat de rivière.



### Accueil d'un nouveau collègue

Depuis le 1er septembre, Christophe VANNEROM a rejoint l'équipe du CRMA à mi-temps en tant qu'informaticien.

A Fabian DIRICK, un administrateur assidu, passionné de nature qui a mis ses connaissances au profit de notre asbl pendant de nombreuses années.



# Contactez-nous!

## COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - berwinne@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN

Rue du Chemin de fer 25, 4850 Plombières - 0496/81.81.30 - gueule@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL GEER > SANDRA GODFROID

Rue de Grand-Axhe 45E, 4300 Waremme - 019/32.49.30 - geer@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS

Chemin de Sandron 1A, 4570 Marchin - 0474/31.15.15 - hoyoux@meuseaval.be

## COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN

Place Faniel 8, 4520 Wanze - 085/71.26.55 - mehaigne@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 44 communes et villes partenaires (Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimes, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Havelange, Hannut, Héron, Herve, Huy, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Tinlot, Thimister-Clermont, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt)

Layout : Élise Latinne

Mise en page et impression : Imprimerie Daxhelet.

Éditeur responsable: Béatrice Moureau

Imprimé sur papier PEFC.



Ou...  
Abonnez-vous  
en ligne sur  
meuseaval.be

## talon d'adhésion

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, nom: .....

Par mail: .....

Par courrier: .....

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents: Place Faniel 8,  
4520 Wanze | Tél. 085/71.26.55 | info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

